

**MAIRIE ST JEAN DE SERRES: Création Total : 08 Caméras**

Numérotation	Liste des caméras autorisées sur SAINT-JEAN-DE-SERRES
<p><b>Caméra 01</b> (Programmée)</p>	<p><b>Services Techniques (Point d'apports volontaires)</b>  <u>La Caméra n°01</u> : fixe sera installée un long déport à l'angle arrière gauche des services techniques et permettra de protéger, contre les atteintes aux biens et aux personnes, les points d'apports volontaires situés Chemin des 4 Vents tout en y visualisant les flux piétons et routiers.</p>
<p><b>Caméra 02</b> (Programmée)</p>	<p><b>Services Techniques (Entrée services techniques – Skate park)</b>  <u>La Caméra n°02</u> : fixe à champ large sera installée sur le faitage du premier garage des services techniques situé à l'entrée des ateliers municipaux. Elle permettra de prévenir sur l'accès du cimetière et celui des services techniques, et sur les sites des agrès, du skate-park et du city-stade les atteintes aux biens et aux personnes et les détournements d'espace. Plus généralement, elle permettra de visualiser les flux piétons et routiers en ces lieux.</p>
<p><b>Caméras 03 et 04</b> (Programmées)</p>	<p><b>Foyer Communal</b>  <u>La Caméra n°03</u> : fixe à champ large sera installée sur un mât situé sur l'angle du mur du cimetière (intersection du chemin des Massetrottes et du Chemin du Moulin à Vent (D907). Elle prévenir des atteintes aux biens et aux personnes et les détournements d'espace sur les façades Nord et Est du foyer communal et son parking. Plus généralement, elle permettra de visualiser les flux routiers et piétons en ces lieux.  <u>La Caméra n°04</u> : fixe anti-vandalisme sera installée dans l'angle intérieur de l'accès sud du foyer communal donnant sur son corridor. Elle permettra de protéger la partie précitée du foyer contre les atteintes aux biens et les détournements d'espace et de visualiser les flux en ces lieux et sur le Chemin de Massetrottes.</p>
<p><b>Caméras 05 et 06</b> (Programmées)</p>	<p><b>Parking du Chemin du Moulin à Vent (deux caméras)</b>  <u>La Caméra n°05</u> : fixe à champ large sera installée sur un candélabre d'éclairage public existant situé sur le parking du Chemin du Moulin à Vent (D907), même support que la caméra n°06 fixe à champ large, mais placée en opposition l'une de l'autre. Elle permettra de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes et les détournements d'espace sur le centre et le nord de ce parking, ainsi que sur le haut du Chemin du Moulin à Vent. Plus généralement, elle permettra de visualiser les flux routiers et piétons en ces lieux.  <u>La Caméra n°06</u> : fixe à champ large sera installée sur un candélabre d'éclairage public existant situé sur le parking du Chemin du Moulin à Vent (D907), même support que la caméra n°05 fixe à champ large, mais placée en opposition l'une de l'autre. Elle permettra de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes et les détournements d'espace sur les parties centre et sud du parking du Chemin du Moulin à Vent (D907) et du parc des jeux d'enfants. Plus généralement, elle permettra de visualiser les flux routiers et piétons en ces lieux.</p>

<p><b>Caméra 07</b> (Programmée)</p>	<p><b>Ecole Publique – Place des Cevennes (D109)</b>  <b><u>La Caméra n°06</u></b> : fixe à champ large sera installée sur la façade de l'école Publique donnant sur la Place des Cevennes. Elle permettra de protéger, dans le cadre de Vigipirate, l'entrée de cette école, de lutter contre les atteintes aux biens et les détournements d'espace sur la place des Cévennes. Plus généralement, elle permettra de visualiser les flux routiers et piétons sur la Place des Cévennes et sur la D109.</p>
<p><b>Caméra 08</b> (Programmée)</p>	<p><b>Place des Platanes</b>  <b><u>La Caméra n°08</u></b> : fixe multicateurs 180° sera installée sur un poteau béton et permettra de visualiser les flux routiers et piétons sur la Place des Platanes, et la Route des Vignerons (D109), tout en y permettant, en ces lieux, de protéger contre les atteintes aux biens les boîtes aux lettres, le distributeur de pains, les boitiers EDF et les usagers et de dissuader les détournements d'espace.</p>